

## Commission « Formation et vie sociale »

### ----- Compte rendu de la réunion du 24 avril 2006

Présents : Yvette DEMAY, Yannick ERMEL, Jérôme TRILLE, Evelyne ANGOUJARD, Gildas ADELIS, Yvonne ROLLAND, Jacqueline CHEVE, Jean-Noël PICHARD, Véronique ROGUET, Eliane FOURCHON, Elisabeth HAMON, Raymonde HAMON, Saïg HAMON, Guillaume SIMEON, Xavier DOUSSINAULT.

Excusés : Joseph LEMORDANT, Denis FALLUCA, Denis FOLLIAU, Jean-François CORBEL, Hélène TROPE, Sylvie LE VRAUX, Bernard LOISELEUX, Annie BRIEZ, Pierre NOREE, Olivier GAUDIN.

#### **1) Accueil de l'exposition « Silence la violence » et actions de sensibilisation pour la prévention de la violence.**

##### Le projet :

Le pays accueillera du 02 au 21 octobre 2006 l'exposition « Silence la violence ! » réalisée par le Musée en Herbe avec le soutien de la fondation de France. Cette exposition a pour but de sensibiliser les enfants de 5 à 11 ans aux alternatives non violentes que l'on peut utiliser pour régler les conflits. Parallèlement à cette exposition, il est prévu d'organiser plusieurs animations à destination d'un public élargi. Trois publics cibles ont été définis : professionnels de l'enfance (personnels périscolaires, animateurs culturels, sportifs et jeunesse, assistantes maternelles...), tout public adulte (parents, grands parents...), adolescents et jeunes (voir détails du projet en annexe).

##### Commentaires :

La commission estime que le projet est très intéressant.

Il est rappelé que le thème n'est pas la violence en général mais bien la violence dans la vie de l'enfant, violence qui se manifeste entre eux ou dans leurs relations avec les adultes.

La communication auprès des écoles se fera en juin par le pays et par l'inspection académique afin que les enseignants puissent intégrer l'exposition dans leur programme de rentrée.

Il serait intéressant d'associer d'autres partenaires, en particulier les bibliothèques et les associations en lien avec l'enfance. Pour les déclinaisons « art plastique » penser à l'Atelier Grall.

Dans le projet on ne voit pas très bien la place des parents. Une conférence leur est destinée mais ce n'est peut-être pas suffisant. Ils seront également sollicités pour accompagner les classes. En effet pour la visite de l'exposition chaque classe doit être accompagnée par trois parents. D'autres idées sont peut-être à trouver.

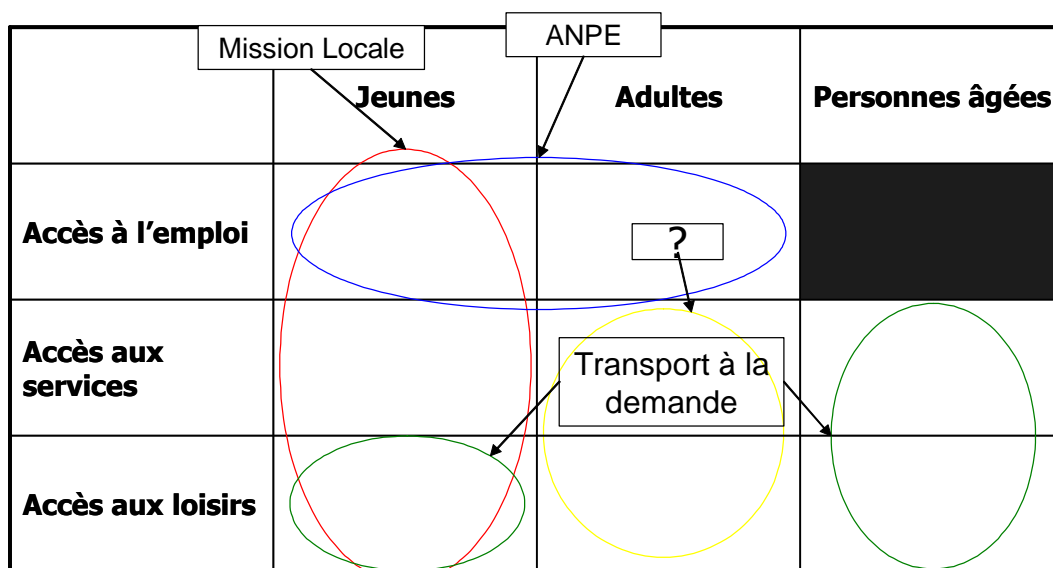
Concernant la conférence tout public, toutes les idées concernant un intervenant potentiel sont les bien venues. Le nom de Madame BERDUX est évoqué, elle est intervenue à Familles Rurales sur le thème de la parentalité. Un prolongement est aussi envisageable sur le thème de l'autorité.

## 2) Les difficultés de mobilité : facteur d'exclusion.

### Analyse :

- La question de la mobilité est une question récurrente pour laquelle on a du mal à trouver une solution.
- C'est un phénomène discriminatoire qui entretient et aggrave les situations de précarité. Plus les personnes rencontrent des difficultés financières, plus elles sont confrontées à des problèmes de mobilité plus elles sont en situation d'exclusion et de précarité.
- C'est un problème qui constitue un handicap supplémentaire en milieu rural :
  - distance plus importante du lieu de résidence au lieu de travail et aux services ;
  - une part des transports dans le budget des ménages élevée et dangereusement évolutive.
- Le contexte rural complique la mise en place d'un service collectif car la faible densité de population induit des coûts par voyageur très élevés. A ceci s'ajoute la question des horaires atypiques et variables qui ne facilitent pas l'organisation du service. Les horaires des services existants sont basés sur les horaires scolaires qui ne sont pas adaptés aux salariés. L'irrégularité des horaires de travail n'aide pas à la mise en place d'un système de covoiturage.
- Dans ce contexte, le permis de conduire est un sésame incontournable de l'insertion sociale et professionnelle durable. Les différentes mesures d'aide dans ce domaine ont rarement donné des résultats probants. Le permis à « 1 € » en est un exemple, les banques demandant des garanties, cela en fait un outil pour les jeunes qui disposent de ces garanties.

Les situations de difficulté de mobilité sont variées, elles concernent des publics différents pour des besoins différents. Cela signifie qu'il n'existe pas de solution unique, mais plusieurs solutions qui répondent chacune à une partie du problème. Le schéma suivant permet de représenter les différentes situations.



### Commentaires :

La question de la mobilité est une vraie préoccupation à laquelle il est difficile de répondre mais pour laquelle il devient urgent d'apporter des réponses.

Les dernières enquêtes de recensement indiquent que la population augmente, y compris dans les petites communes rurales. Pour une part il s'agit de ménages modestes qui se replient sur le Centre Bretagne car le logement y est plus abordable. Or l'évolution du prix du carburant risque à terme de mettre en difficulté une partie de cette population. Par ailleurs elle réduit les possibilités des gens privés de mobilité de pouvoir y accéder. La situation risque d'aller en s'aggravant et ce d'autant plus que les communes sont à l'écart des pôles d'emploi et de services. Le risque est de voir se multiplier les situations d'isolement dramatiques dans les petites communes rurales.

Différentes initiatives ont été mises en place, Trans Cidéral pour la Cidéral, Tibus et le taxi social pour le Conseil général. Ces initiatives apportent des réponses partielles. Parallèlement les lignes de transport en commun sont souvent vides ce qui montre la difficulté à apporter une réponse satisfaisante.

On observe aussi un écart de plus en plus grand entre ceux qui ont les moyens d'accéder à la mobilité et ceux qui ne les ont pas. Cette question constitue un véritable enjeu d'insertion sociale.

### Proposition :

Conduire une étude en partenariat avec la Mission Locale et le Pays de Pontivy afin de :

- Caractériser les différentes situations où existent des difficultés de mobilité.
- Recenser les différentes solutions mise en place sur d'autres territoires notamment en Bretagne (fond et forme) :
  - Quelle(s) réponse(s) pour tel type de territoire, tel type de public, tel type de service ...
  - Quelle structuration, quel financement ?
- Proposition d'organisation de services d'aide à la mobilité.
  - Quelle(s) forme(s) de réponse avec quels intervenants et quelle validation pour quel coût. (Qui fait quoi, sur quel territoire avec quel financement et quelle légitimité ?)

### Commentaires :

Il est clair que l'on a une connaissance insuffisante des besoins de mobilité et qu'il est nécessaire d'avoir des informations sur la diversité des situations pour pouvoir apporter des réponses les plus adaptées possibles. Il est urgent de mettre en place cette étude et de réfléchir à la proposition de solutions.

Concernant les propositions de service, il apparaît nécessaire que les entreprises prennent en compte la question des transports et doivent être associées à la mise en place de services.

Des réponses ne pourront pas être apportées à toutes les situations. Il est important des cibler les publics prioritaires et de s'inspirer d'expériences mises en place sur d'autres territoires qui apportent des réponses satisfaisantes.

### **3) Quelles réponses pour les demandes de logement d'urgence ?**

Les structures d'accompagnement social réunies au sein du « Carrefour social » sont confrontées depuis plusieurs années à l'absence de solution pour le logement d'urgence sur le territoire. La situation des logements à caractère social est la suivante :

- F.J.T. : occupation totale.
- HLM : accès difficile et offre peu adaptée à la demande (plusieurs logements de grande dimension restent inoccupés).
- P.S.T. (Programme social thématique) : occupation totale
- Logement A.L.T. (Aide au logement temporaire) : accès difficile car occupation continue.
- Par ailleurs, il n'y a pas de C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) sur le territoire, structure qui permettrait d'apporter des solutions aux situations les plus difficiles.

Evolutions récentes :

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans, la Mission Locale vient de signer une convention dans le cadre du programme CIVIS avec le foyer d'accueil de Saint Briec pour un accès au logement d'urgence et un accompagnement lié au logement.
- Une résidence relais est en cours de construction sur Loudéac et permettra l'accès au logement pour les salariés qui débutent un emploi sur la zone.
- Le FJT de Loudéac géré par le CCAS qui héberge actuellement une cinquantaine de résidents de tous âges, va être détruit pour cause d'insalubrité. Une partie des résidents sera relogée au foyer Théodore Botrel.
- Une étude sur le besoin de logement des jeunes commandée par la CIDERAL est en cours de réalisation sur ce territoire par la Mission Locale.

Conclusions :

La question du logement sur le territoire reste prégnante à plusieurs niveaux :

- L'accès à un petit logement pour les jeunes ou moins jeunes en situation de précarité reste difficile.
- L'accompagnement lié au logement est très peu développé.
- L'hébergement qui inclut l'accueil, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes en recherche de logement dans le but de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale est inexistant sur la zone.

Commentaires :

Si l'on comprend la destruction du FJT de Loudéac pour des raisons d'insalubrité, celle-ci va priver le territoire d'une solution de repli pour un certain nombre de personnes en difficulté d'insertion. En l'absence de FJT et de CHRS, le territoire est dépourvu de tout outil susceptible d'accompagner les personnes vers une solution durable en terme de logement.

La résidence relais ne pourra pas jouer ce rôle puisqu'elle est destinée à des personnes qui ont un travail et qui sont en attente d'un logement.

Un lieu d'hébergement est important mais la notion d'accompagnement l'est tout autant si l'on ne veut pas voir s'éterniser des situations qui ne doivent être que passagères.

Compte tenu du taux d'occupation du FJT il est manifeste qu'un besoin existe. Peut être faut-il profiter de la destruction du FJT de Loudéac pour réfléchir à d'autres formes d'organisation, en déconcentrant par exemple ce type de logement dans plusieurs communes (ce qui reposera la question de la mobilité). Le volet accompagnement semble indispensable à mettre en place.

D'autres solutions d'accueil du public jeune sont peut-être à explorer :

L'AFPA par exemple possède des chambres et un restaurant, des places ne sont-elles pas disponibles ? Cette solution est parfois utilisée pour des jeunes, mais elle ne permet pas un accueil continu car le centre ferme pendant les vacances.

Les internats des lycées offrent-ils des possibilités ? Des disponibilités existent peut-être mais il faut gérer un public difficile ce qui n'est pas le rôle des surveillants d'internat.

Comme pour le transport, la réponse n'est sans doute pas unique et il faut chercher dans la variété des solutions.

Il apparaît néanmoins qu'il ne s'agit pas tant d'investir dans le bâti mais de penser à un accompagnement qui permette aux personnes de trouver une solution pérenne dans les meilleurs délais.

Il est enfin noter qu'un projet de structure d'accueil pour personne en difficulté psychique est en cours d'étude par l'association « Vivre ensemble » et la commune de Saint Barnabé. Ce projet fera l'objet d'une présentation plus approfondie lors d'une prochaine réunion.

#### **4) Mise en place de la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.**

Rappel rapide du projet :

- Dispositif du plan de cohésion sociale ayant pour objectifs de :
  - ✓ Ancrer le service public de l'emploi sur le territoire.
  - ✓ Fédérer les actions des partenaires pour rendre un meilleur service aux employeurs et aux demandeurs d'emploi.
  
- Statut associatif autour de quatre membres constitutifs obligatoires : Etat, ANPE, ASSEDIC, CIDERAL auxquels s'associent les acteurs locaux de l'emploi et de la formation professionnelle coordonnés dans le cadre de l'ELIS.
  
- Territoire d'intervention correspondant au territoire de l'ANPE et de l'ASSEDIC.
  
- Trois champs d'intervention :
  - Accès et retour à l'emploi  
Il s'agit d'améliorer l'accueil, l'information, l'accompagnement individualisé et le reclassement des personnes sans emploi ou salariés dans un parcours professionnel en optimisant la complémentarité de l'offre de service des partenaires.
  
  - Développement de l'emploi et création d'entreprise  
Il s'agit d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et les évolutions du Territoire du Centre Bretagne en :
    - ✓ développant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
    - ✓ appuyant les efforts des collectivités et des chambres consulaires en matière de création et de reprise d'activités.
  
  - Observation, anticipation et adaptation au Territoire  
Il s'agit de développer un diagnostic et une stratégie locale par l'analyse du marché du travail et des potentialités du Territoire afin d'anticiper les besoins des entreprises et des organismes publics par des formations et des actions adaptées.

- ❑ Labellisation du projet en septembre 2005 et signature de la convention en décembre 2005.
- ❑ Rapprochement avec la Maison de la Formation Professionnelle (dispositif régional) sur les champs de :
  - L'organisation du dispositif d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement (AIOA).
  - Le repérage des besoins de formation exprimés par les entreprises.
- ❑ Projet immobilier destiné à accueillir 8 structures (ANPE, ASSEDIC, Mission Locale, CIBC, P@T, Ohé Prométhée, CIO, Goëlo Formation) autour d'un accueil unique et d'un centre d'information et de document commun en lien avec trois Points Accueil Emploi et un Point d'accueil mobile. Les travaux devraient commencer en juin 2006 pour une ouverture en juillet 2007.

Commentaires :

Par rapport à ce projet, la commission exprime les observations suivantes :

- On parle peu de l'agriculture dans le projet or c'est un secteur qu'il ne faut pas oublier, qui connaît aussi des difficultés d'emploi. Il est important d'intéresser des jeunes aux métiers de l'agriculture.
- Les syndicats n'ont pas été pour l'instant associés au projet il est important qu'ils puissent y trouver toute leur place.
- Même s'il est admis que les conditions d'hébergement actuelles du Goëlo Formation sont mauvaises, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un centre de formation comme un autre. Sa situation privilégiée au sein des locaux de la Maison de l'Emploi ne doit pas lui donner un statut particulier et le privilégier dans les décisions qui seront prises par rapport aux autres centres de formation du territoire.
- Il ne faut pas oublier que la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle est plus large que le bâtiment et qu'elle doit avant tout désigner une organisation, un réseau de partenariat qui associe l'ensemble des acteurs concernés par le sujet qu'ils se situent ou non dans le bâtiment.